



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-01-06

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention de partenariat avec LA CASDEN BANQUE POPULAIRE, citée ci-dessous pour une exposition intitulée « Histoire, Sport et Citoyenneté » au complexe sportif de la ville de Sisteron

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'une exposition intitulée « **Histoire, Sport et Citoyenneté** » sous le « format affiche 60x80 cm » regroupant 31 affiches / panneaux (Jeux Olympiques d'Athènes 1986 au Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024), par LA CASDEN BANQUE POPULAIRE dont le siège social est situé 1 bis rue Jean Wiener – 77447 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2 représentée par monsieur Patrick UMHAUER, ès qualités de Chargé de Mission auprès du Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes. **L'exposition destinée à des scolaires se déroulera au Complexe Sportif de la ville de Sisteron du lundi 10 juin 2024 au vendredi 5 juillet 2024.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec LA CASDEN BANQUE POPULAIRE représentée par monsieur Patrick UMHAUER citée ci-dessus pour la mise en place de l'exposition citée également ci-dessus, qui établit les obligations de chaque partie et les conditions de l'exposition.

Cette exposition aura lieu du lundi 10 juin 2024 au vendredi 5 juillet 2024 au Complexe Sportif de la ville de Sisteron et destinée à des scolaires.

La mise à disposition des éléments d'exposition par LA CASDEN BANQUE POPULAIRE est gratuite, cependant toute nouvelle diffusion fera l'objet d'une nouvelle convention.

ARTICLE 2 : Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et à LA CASDEN BANQUE POPULAIRE représentée par monsieur Patrick UMHAUER, chargé de Mission auprès du Président.

Fait à Sisteron, le 6 février 2024

**Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 06/02/2024 à 14h23

REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240206-2024_01_06D